

## Opération pilote Interaction Forêt\_Eau

### Contexte : Cas de la Montagne Noire dans l'Aude

La préservation de la ressource en eau est un objectif prioritaire du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles élaboré par le Conseil Général de l'Aude. Dans le cadre de ce schéma, le Conseil Général encourage les actions préservant la biodiversité et peut en financer certaines. La préservation de la ressource en eau est une thématique actuellement en réflexion (avec notamment l'élaboration du schéma départemental relatif à l'eau potable).

Par ailleurs, une réglementation est en cours de mise en place autour des captages d'eau potable. L'Agence Régionale de Santé (ARS) est l'administration d'Etat chargée de cette mise en œuvre. Des servitudes sont établies sur une vingtaine d'hectares environ en amont des captages. En cas de préjudice, une indemnisation peut être due aux propriétaires. Cette compensation pourrait, selon les cas, prendre la forme d'une convention de 3 ans. Certaines ont déjà été établies avec le milieu agricole.

Le Conseil Général et l'ARS se sont montrés intéressés par le projet Sylvamed, et favorables à la réalisation de tests sur les forêts et captages du département. Ils manquent d'information sur ce sujet et souhaiteraient que plus de communication s'établisse entre les acteurs de l'eau et les forestiers.

### Réalisation d'une « action test » sur une propriété

Après une analyse globale du contexte « forêts et captages d'eau » dans le département de l'Aude, il a été choisi de cibler des sites à enjeux. Cette sélection a été menée en partenariat avec le Conseil Général et l'Agence Régionale de Santé.

La région de la Montagne Noire est apparue comme une zone intéressante. En effet, elle contient de nombreux captages d'eau et la gestion forestière y est bien développée (plus de la moitié de la surface de forêt privée est concernée par des documents de gestion dans lesquels les coupes et les travaux forestiers sont programmés).

Les bassins versants qui ont été retenus possèdent une forte part de forêt et alimentent des captages vulnérables aux pollutions de surface.

Parmi ces sites, nous avons sélectionné une propriété nous permettant de mener une « action test ». Ce choix a été fait en lien avec la coopérative forestière Cosylva, gestionnaire d'une grande part des forêts privées audoises.



*Site choisi* : Bassin versant du captage de Cupservies. Taille : 70 ha environ. Bassin couvert uniquement de forêt, ce qui permet une maîtrise de la problématique.

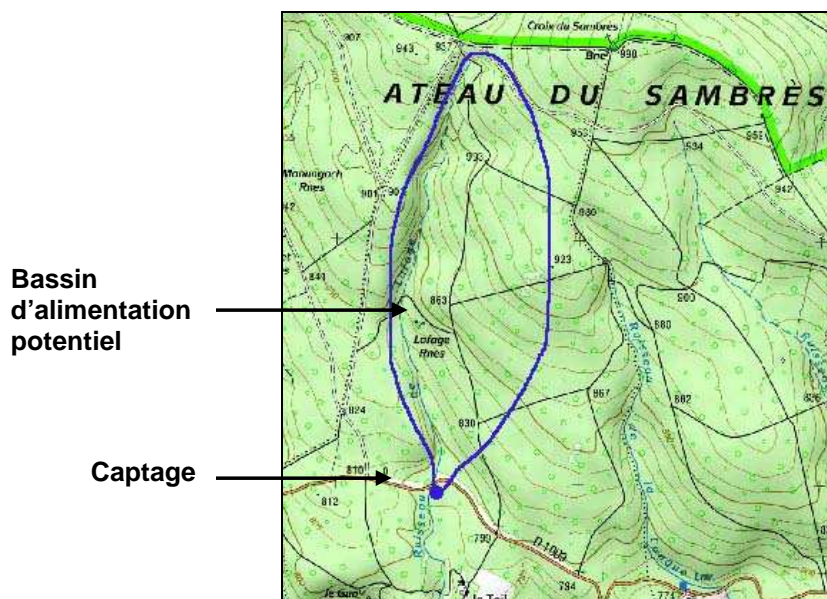
*Propriétaire forestier concerné* : Groupement Forestier du Sambres (groupement familial de 700 ha). Propriétaires intéressés par la problématique et ayant mené une action de préservation d'une tourbière.

*Type de forêts* : Peuplements résineux divers faisant l'objet d'une gestion programmée par un plan simple de gestion.

*Type de captage* : Captage de source desservant le hameau de Cupservies. Il n'existe pas de ressource d'eau alternative pour la commune desservie => une ressource vulnérable et non substituable.

L'étude réalisée sur ce site comprend les phases suivantes :

- description du contexte forestier (peuplements, actions prévues...) ;
- description du contexte eau (limite du bassin, débit, zone de vulnérabilité, risque pour la qualité de l'eau...) : à mener avec un spécialiste hydrogéologue ;
- proposition de recommandations de gestion forestière préservant la qualité de l'eau ;
- estimation de l'efficacité de ces recommandations, si possible suivi de la qualité de l'eau ;
- estimation du coût de ces recommandations : à mener avec la coopérative Cosylva gestionnaire de la propriété, à affiner lors de la réalisation effective de coupes et travaux ;
- identification des freins et levier à la mise en œuvre de ces recommandations (possibilité de convention avec la collectivité, intégration au document de gestion...) ;
- estimation de manière plus globale du service rendu par la forêt vis-à-vis de la ressource en eau potable.



### Communiquer en vue de favoriser les conventions entre acteurs de l'eau et forestiers

Une fois l'action test menée, les résultats seront présentés au Conseil Général et à l'ARS. Une réflexion sera menée sur les suites à donner :

- Comment les résultats peuvent-ils servir à d'autres sites ?
- Comment communiquer sur l'action pour intéresser d'autres collectivités ? d'autres propriétaires ?
- Des conventions entre acteurs de l'eau et forestiers peuvent-elles être envisagées ? dans le cadre de la réglementation ? dans un cadre plus global ?

Une journée d'information auprès des propriétaires et gestionnaires pourrait être réalisée. Une plaquette d'information pourrait être éditée.